Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PAR, veuillez visiter :
cappar.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 pour l'ensemble de l'EG1 **Durée : 2 heures**

Documents de la liste du candidat et documents fournis par l'examinateur. Aucun autre document ou matériel n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Présenter et analyser le document du thème tiré au sort (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Mobiliser les connaissances du programme (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Expliquer les principes et valeurs de la République (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

La partie histoire-géographie-enseignement moral et civique de l'épreuve EG1 est une épreuve orale ponctuelle. Le candidat présente une liste de six documents choisis, correspondant aux thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Un thème est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document retenu et répond aux questions de l'examinateur pendant dix minutes au maximum.

Les documents DT 1 à DT 6 constituent le corpus proposé pour cette session. Les parties ci-dessous organisent les axes d'interrogation et le barème de l'oral. Le candidat traite les questions correspondant au thème tiré au sort, et non l'ensemble des thèmes du corpus.

La note de la partie histoire-géographie-EMC est établie sur 20 points. Le coefficient 3 s'applique à l'ensemble de l'épreuve EG1.

PARTIE 1 : Présenter et analyser le document du thème tiré au sort (9 points)

Identifier le document, le contextualiser et en dégager le sens, l'intérêt et les limites

À partir du document correspondant au thème tiré au sort, conduisez une présentation organisée. L'examinateur adapte les relances au document retenu : source historique, document géographique ou document relatif à l'EMC.

1.1 (2 points) Présentez la nature du document, son auteur ou son organisme producteur, sa date et son sujet. Pour un document statistique, précisez également la population ou le phénomène observé.

1.2 (3 points) Situez le document dans son contexte historique, géographique ou civique, selon le thème tiré au sort. Appuyez votre réponse sur les repères et les informations disponibles dans le corpus.

1.3 (4 points) Expliquez le sens du document et ce qu'il permet de comprendre. Présentez son intérêt et une limite éventuelle, en distinguant les informations établies des interprétations.

PARTIE 2 : Mobiliser les connaissances du programme (7 points)

Mettre le document en relation avec des repères et des notions d'histoire ou de géographie

L'examinateur choisit les relances correspondant au thème tiré au sort. Les questions portent sur les repères chronologiques ou spatiaux, les notions du programme et la capacité à expliquer une évolution ou une organisation de l'espace.

Corpus de référence : documents d'histoire et de géographie

Document	Discipline	Repères à mobiliser
DT 1 et DT 3	Histoire	Révolution française et affirmation des droits et libertés
DT 2 et DT 4	Géographie	Urbanisation, mobilités et organisation des espaces

Les documents du corpus servent de supports à l'interrogation orale.

2.1 (3 points) Pour un document d'histoire, expliquez un repère ou une évolution en lien avec la période étudiée. Pour un document de géographie, localisez le phénomène et expliquez les relations entre espaces, habitants, déplacements ou aménagements que le document met en évidence.

2.2 (4 points) Développez une réponse organisée en mobilisant au moins deux connaissances précises du programme et en les reliant au document. Si le document est statistique, distinguez les données observées des projections ou des interprétations.

PARTIE 3 : Expliquer les principes et valeurs de la République (4 points)

Enseignement moral et civique : justifier un jugement à partir d'une situation concrète

Cette partie constitue l'axe d'interrogation pour le thème EMC tiré au sort. Si le thème tiré au sort relève de l'histoire ou de la géographie, l'examinateur évalue dans les autres parties la maîtrise du thème correspondant et n'impose pas au candidat de traiter un second thème.

3.1 (2 points) À partir de la situation du DT 5 ou du DT 6, identifiez le principe, la valeur ou le droit en jeu. Appuyez votre réponse sur un élément précis du document.

3.2 (2 points) Proposez une conduite respectueuse des règles et des droits de chacun. Justifiez votre réponse en mobilisant les principes de la République et en distinguant un fait, une opinion et un jugement argumenté.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 10

Nature : extrait d'un texte adopté par les représentants du peuple français. **Date :** 26 août 1789. **Source :** Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 10.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

DT 2 : URBANISATION MONDIALE : DONNÉES ET PROJECTION

Source : Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, World Urbanization Prospects: The 2018 Revision, résumé et données de synthèse. La valeur pour 2050 est une projection, et non une mesure déjà observée.

La part de la population mondiale vivant en zone urbaine était estimée à 55 % en 2018. Selon la projection des Nations unies publiée en 2018, elle pourrait atteindre 68 % en 2050.

Part de la population mondiale vivant en zone urbaine

Année	Part de la population mondiale en zone urbaine	Statut de la donnée
2018	55 %	Estimation
2050	68 %	Projection

Source : Nations unies, World Urbanization Prospects: The 2018 Revision. La donnée de 2050 est une projection publiée en 2018.

DT 3 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 11

Nature : extrait d'un texte adopté par les représentants du peuple français. **Date :** 26 août 1789. **Source :** Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

DT 4 : URBANISATION ET MOBILITÉS : ÉLÉMENTS DE LECTURE GÉOGRAPHIQUE

Nature : fiche de repères géographiques destinée à accompagner l'analyse du DT 2. L'augmentation de la population urbaine pose des questions de logement, d'accès aux services, de transports et d'aménagement. Les flux de déplacements relient les lieux de résidence, de

travail, de formation et de consommation. La situation varie selon les territoires et les niveaux d'équipement.

Ces repères sont des notions générales : ils ne constituent pas des données statistiques supplémentaires sur un territoire particulier.

DT 5 : SITUATION CIVIQUE : EXPRESSION ET RESPECT DANS UN ESPACE NUMÉRIQUE

Dans un groupe de discussion en ligne d'un établissement, un élève publie une critique d'une décision collective. Un autre participant diffuse son nom et des propos humiliants à son sujet. Plusieurs élèves souhaitent répondre publiquement. Aucun autre renseignement n'est fourni sur les personnes ou sur les circonstances.

Cette situation permet d'interroger la liberté d'expression, le respect de la dignité, les limites fixées par la loi et les démarches de dialogue ou de signalement adaptées.

DT 6 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1ER

Nature : extrait de la Constitution de la République française. **Date :** 4 octobre 1958. **Source :** Constitution du 4 octobre 1958, article 1er.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : repères pour présenter le document tiré au sort

À RENDRE AVEC LA COPIE

Utilisez ce document pendant les cinq minutes de préparation. Notez des mots-clés pour organiser votre présentation orale. Ce document n'est pas un devoir écrit à remettre.

Fiche de préparation à l'oral

Éléments de présentation	Notes du candidat
Nature, auteur ou organisme, date	.....
Sujet et contexte	.....
Information ou idée principale	.....
Repère historique, spatial ou civique	.....
Intérêt, limite ou question à discuter	.....

Compléter les cases à l'aide du document tiré au sort et de ses connaissances.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.